

Refonte des index TP Canalisateurs

Courant 2018 et 2019, les Canalisateurs, aux côtés de la FNTP, a effectué un **travail de refonte des 4 index TP** relatifs aux marchés de canalisations auprès de l'INSEE, qui est en charge de la gestion des index TP :

- TP10A - Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux
- TP10B - Canalisations sans fourniture de tuyaux
- TP10C - Réhabilitation de canalisations non visitables
- TP11 - Canalisations grandes distances de transport / transfert avec fourniture de tuyaux

Le syndicat a également travaillé à la création d'un **nouvel index, relatif aux travaux de thermie** : index TP10D - Réseaux de chauffage et de froid avec fourniture de tuyaux.

[Plus d'informations sur les index TP](#)

Méthode de travail

Pour la rénovation des 4 index déjà existants, Canalisateurs a établi un groupe de travail, composé de représentants d'entreprises, en veillant à sa représentativité par rapport au marché, en particulier sur le critère de la taille (TPE, PME, groupes ...).

Concernant la création de l'index relatif aux travaux de thermie, ce sont les entreprises du comité « thermie » de la commission « réseaux secs » des Canalisateurs qui ont constitué le groupe de travail.

Pour chaque index à réviser ou à créer, les entreprises identifiées ont fourni **les dépenses réalisées pour plusieurs chantiers passés, réparties selon différents postes (matériaux, matériel, salaires et charges, énergie ...)**, en suivant une grille commune. Cette méthodologie a été validée par l'INSEE.

Le syndicat a assuré la synthèse de ces informations (représentativité, contrôles d'erreurs, pondération ...) pour aboutir à déterminer le poids de chaque poste constituant chacun des index et à leur attribuer des indices.

Diffusion des nouveaux index

L'Insee procédera à la rénovation des pondérations des index TP10a, TP10b, TP10c et TP11 lors du calcul des index du mois de **septembre 2019 qui ont été publiés le 20 décembre** ([voir les valeurs](#)). Il a mis à disposition sur son site la nouvelle composition des index ([voir](#)).

La mise en œuvre du calcul du nouvel indice TP10d se fera à compter de la **publication des index d'octobre 2019 ou de novembre 2019, soit à la mi-janvier 2020 ou à la mi-février 2020**.

Compositions des index et comparaison avec l'ancienne composition

Les modifications faites sont propres à chaque index et dépendent des chantiers remontés par les entreprises. Cependant deux traits notables marquent cette révision :

- Le Gazole Non Routier a été intégré à tous les index « canalisateurs », pour permettre la prise en compte de l'augmentation de la fiscalité jusqu'à sa suppression progressive ;
- La baisse du poids du poste « salaires et charges », répercutée (de manière plus ou moins forte) dans celui du poste « matériaux » ;

TP10A - Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux

Poste		Ancienne composition	Nouvelle composition
Salaires & charges		37%	34%
Matériaux	Fonte	7%	8%
	Béton	4%	1%
	PVC, PE et PP	10%	7%
	PRV	-	2%
	Grès	-	2%
	Sables et granulats	8%	11%
Matériel		22%	22%
Transport		5%	4%
Energie	GNR	-	2%
	Gazole "classique"	3%	1%
Déchets		2%	3%
Frais divers		2%	3%

TP10B - Canalisations sans fourniture de tuyaux

Le nombre de chantier recueillis pour ce type de marché étant trop faible pour établir une nouvelle composition fiable, le seul changement a été l'intégration du Gazole Non Routier dans le poste énergie.

Poste		Ancienne composition	Nouvelle composition
Salaires & charges		43%	43%
Matériaux	Sables et granulat	16%	16%
Matériel		22%	22%
Transport		5%	5%
Energie	GNR	-	2%
	Gazole "classique"	4%	2%
Déchets		5%	5%
Frais divers		2%	2%

TP10C - Réhabilitation de canalisations non visitables

Poste		Ancienne composition	Nouvelle composition
Salaires & charges		35%	30%
Matériaux	Résine	25%	28%
	Textiles	9%	10%
Matériel		22%	25%
Transport		5%	1%
Energie	GNR	-	1%
	Gazole "classique"	3%	2%
Déchets		5%	1%
Frais divers		1%	2%

TP11 - Canalisations grandes distances de transport / transfert avec fourniture de tuyaux

Poste		Ancienne composition	Nouvelle composition
Salaires & charges		21%	18%
Matériaux	Fonte	28%	37%
	Béton	4%	-
	Tubes acier	18%	12%
	Sables et Granulats	8%	8%
Matériel		11%	14%
Transport		3%	3%
Energie	GNR	-	2%
	Gazole "classique"	3%	1%
Déchets		2%	2%
Frais divers		2%	3%

Nouvel index TP10D– Réseaux de chauffage et de froid avec fourniture de tuyaux

Cet index n'existait pas auparavant. Sa création a été demandée à l'INSEE, et validée par celui-ci.

La composition est la suivante :

Poste		Poids
Salaires et charges		32 %
Matériaux	Tubes acier	13 %
	Matières Plastiques sous formes primaires	8%
	Sables et Granulats	12 %
Matériel		22 %
Transport		2 %
Energie	GNR	1 %
	Gazole	1 %
Déchets		5 %
Frais divers		4 %

Nous tenons à vivement remercier toutes les entreprises, et leurs collaborateurs, ayant participé à ce travail. Celui-ci, bénéfique à toute la profession, permettra de prendre en compte au mieux les évolutions des coûts des chantiers dans les marchés.